

ASSURANCE AUTOMOBILE (VÉHICULE) : LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT.

Category: [Auto, moto, vélo](#)

Tag: [Tableau d'honneur](#)



Nous publions un dossier extrait du site service-public.fr permettant de disposer d'une base juridique simple d'utilisation.

Les contrats d'assurance automobile sont parfois complexes. Les fiches que nous vous communiquons ci-dessous vont vous aider.

La souscription et vie du contrat :

- Souscription d'un contrat d'assurance auto ou véhicule : [Conclusion d'un contrat d'assurance auto ou véhicule](#)
- Assurance auto obligatoire ou "au tiers" : [Assurance auto obligatoire ou "au tiers"](#)
- Assurance des véhicules à moteur : assurances facultatives et "tous risques" : [Assurance auto : garanties facultatives et assurances "tous risques"](#)
- Attestation et certificat d'assurance : [Attestation et certificat d'assurance](#)
- Modification du contrat d'assurance véhicule : [Modification du contrat d'assurance véhicule](#)
- Assurance des véhicules à moteur : résiliation du contrat : [Assurance auto \(véhicule à moteur\) : résiliation du contrat](#)

Information complémentaire : résiliation du contrat d'assurance par l'assuré - 18.03.2014

La loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation modifie la possibilité de résilier un contrat d'assurance après le 1er anniversaire de la souscription.

La résiliation prendra effet 1 mois après la réception du courrier par l'assureur. La cotisation se limitera à la durée assurée. Un nouvel assureur pourra résilier à votre place. Un décret précisera les conditions d'application. Les informations de cette page restent d'actualité et seront modifiées dès l'entrée en vigueur du texte.

Assurance véhicule : recours et litiges : [Assurance auto \(véhicule à moteur\) : recours en cas de litiges avec l'assureur](#)

